**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

**Herausgeber:** Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 42 (1934)

**Heft:** 3

**Artikel:** L'infirmière de la Croix-Rouge au secours des sinistrés : Quelques exemples

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-546294

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

La direction de la Croix-Rouge suisse a répondu à cet appel par l'envoi de frs. 2000 en faveur des victimes du récent tremblement de terre aux Indes, et a prélevé cette somme sur son fonds spécial destiné aux catastrophes. Le gouvernement fédéral a accordé frs. 3000 dans le même but, et les a remis à la Croix-Rouge dout l'envoi sera donc de frs. 5000.

---

## L'infirmière de la Croix-Rouge au secours des sinistrés.

*Quelques exemples.*

Les sociétés nationales de la Croix-Rouge ont toujours été conscientes du rôle que doivent jouer leurs infirmières au moment des désastres et l'organisation de la plupart d'entre elles tient compte de cette éventualité. Il peut être intéressant de considérer, comment les Croix-Rouges, en différents pays, préparent l'œuvre des infirmières à cet égard.

Aux Etats-Unis, la Croix-Rouge est intervenue au cours de nombreuses catastrophes. Son service d'infirmières, tenu prêt pour toute action présentant un caractère d'urgence, a été organisé en 1905 suivant un plan arrêté par l'association nationale des infirmières. On trouve à la tête de ce service un comité national, comprenant des infirmières éminentes, des représentants de la Croix-Rouge, du gouvernement et du corps médical, et qui étend son action sur tous les comités locaux et régionaux d'infirmières. L'une de ses principales fonctions consiste à établir les conditions d'admission au service et à donner son avis sur toutes les questions concernant les infirmières de la Croix-Rouge. Ce sont les comités locaux qui enrôlent les infirmières. Depuis que cette organisation existe, le service s'est beaucoup développé. Il comprend à l'heure actuelle 56'000 infirmières diplômées dont 33'000 environ sont en service actif. La Croix-Rouge américaine a donc assez de personnel pour faire face à n'importe quelle œuvre d'urgence.

Au cours des inondations causées par le Mississipi, il y a quelques années, 329 infirmières se prodiguèrent au secours des sinistrés pendant huit mois. Elles firent surtout œuvre de prophylaxie; les dispensaires et les hôpitaux temporaires qui furent aménagés dans les camps de réfugiés en employèrent un grand nombre. D'autres soignèrent à domicile les blessés et les malades; elles aidèrent aussi à vacciner des milliers de réfugiés et, lorsque les sinistrés retournèrent chez eux, ce sont encore les infirmières qui contribuèrent à la reconstitution du foyer.

La Croix-Rouge américaine n'a pas eu l'occasion d'employer ses auxiliaires volontaires depuis l'épidémie de grippe de 1918 à 1919. A cette époque, de nombreuses infirmières travaillant dans les services de l'armée, les auxiliaires eurent à fournir une tâche très dure, dont elles s'acquittèrent d'ailleurs avec un zèle admirable. Elle sont maintenant très employées dans les cantines, les bureaux, le service des transports. Grâce à son service de bénévoles, la Croix-Rouge américaine est en mesure de faire appel à des collaborateurs très divers dont les infirmières, les assistantes sociales et le personnel du service de secours peuvent difficilement se passer.

En Belgique, infirmières et auxiliaires volontaires collaborent étroitement en temps de désastre. Les circonstances qui ont motivé, au cours de ces dernières années, l'intervention de la Croix-Rouge, inondations, accidents de mine ou de chemin de fer, etc., ont prouvé que ce système donne d'excellents résultats. La rapidité avec laquelle fonctionnent les services de secours de la Croix-Rouge de Belgique est en tous points remarquable. L'enrôlement de son personnel est centralisé de telle façon qu'elle connaît toujours la situation exacte de ceux qui offrent leurs services en cas de désastres. Elle a ainsi à sa disposition une réserve d'infirmières compétentes et disciplinées.

En France, le service d'infirmières des trois sociétés (S. S. B. M., U. F. F. et A. D. F.) qui forment la Croix-Rouge française, joue depuis longtemps un rôle prépondérant dans l'action de secours aux victimes de catastrophes. En 1890, l'Union des Femmes de France mobilisait déjà une équipe d'infirmières pour soigner les victimes d'une épidémie de grippe. Lorsque Paris fut menacé par les inondations en 1910, la Croix-Rouge française put faire appel à des infirmières et auxiliaires volontaires qui rendirent les plus grands services dans l'organisation des crèches et des cantines.

En 1930, au moment des désastreuses inondations du midi de la France, les infirmières de la Croix-Rouge offrirent immédiatement leurs services. Dans le Tarn-et-Garonne, qui fut particulièrement touché, elles assurèrent les mesures de prophylaxie que la situation rendait urgentes. Elles montrèrent aux habitants, chez eux, la manière de se protéger contre les dangers de l'eau contaminée et des vivres suspects, de désinfecter les maisons et de se débarrasser des détritus et des cadavres d'animaux amenés par l'inondation; — elles s'employaient en même temps au service des malades, des blessés et des enfants.

Les infirmières de la Croix-Rouge française se sont aussi portées au secours des sinistrés à l'étranger. En 1922, par exemple, la Société de Secours aux Blessés militaires envoya une équipe d'infirmières à Constantinople pour organiser les secours parmi les réfugiés russes venant d'Anatolie.

En Allemagne, l'instruction que donnent aux infirmières les *Mutterhäuser* ou maisons-écoles de la Croix-Rouge leur confère un prestige particulier. Ces institutions sont obligées de mettre la moitié de leur personnel à la disposition des services de santé en cas de désastre, d'épidémie, de famine, de bagarres, etc... Les maisons-écoles, ainsi que les comités féminins de la Croix-Rouge, forment des auxiliaires volontaires pour les secours d'urgence.

L'œuvre accomplie par les infirmières de la Croix-Rouge allemande au cours de l'épidémie de typhoïde qui éclata au Hanovre en 1928 est un frappant exemple de la collaboration qui unit les différentes institutions de la Croix-Rouge. Celle-ci mit aussitôt à la disposition de la ville de Hanovre six baraquements spécialement outillés pour le traitement des maladies infectieuses, qui furent installés près des hôpitaux municipaux. C'est aux infirmières de la maison-école de Hanovre qu'incomba la responsabilité d'organiser cet hôpital temporaire ainsi que les hôpitaux auxiliaires installés dans les écoles. Elles furent aidées dans cette tâche par des auxiliaires volontaires. Les infirmières de la Croix-Rouge complétèrent le personnel des services municipaux de santé et aidèrent les médecins à vacciner les habitants. Une collaboration identique a pu être constatée dans

d'autres occasions, notamment au moment du récent désastre de Neunkirchen.

En Allemagne, comme dans de nombreux autres pays, la Croix-Rouge s'occupe activement des chômeurs. Ses infirmières et auxiliaires volontaires ont collaboré cet hiver à l'œuvre d'assistance aux chômeurs et à leurs familles, connue sous le nom de *Winterhelfer*.

La Croix-Rouge allemande a généreusement contribué à secourir les victimes de désastres survenant à l'étranger. Son œuvre en faveur des sinistrés de Messine, en 1909, est restée vivante dans le souvenir de la population et ce n'est pas là un exemple isolé.

En Grèce, où de fréquents séismes se sont fait sentir au cours de ces dernières années, les infirmières et auxiliaires volontaires formées par la Croix-Rouge font partie des institutions permanentes de secours de cette société. Lorqu'en 1928, la ville de Corinthe fut détruite par un tremblement de terre, les médecins et les infirmières de la Croix-Rouge arrivèrent sur les lieux du désastre en quelques heures. Un hôpital d'urgence pouvant recevoir non seulement des malades et des blessés mais aussi des femmes en couches, fut installé sans tarder sous des tentes avec un personnel comprenant deux médecins et 14 infirmières, formées par la Croix- Rouge. Pendant le tremblement de terre plus récent de la Chalcidique, les infirmières de la Croix-Rouge firent preuve d'un courage et d'un dévouement sans bornes.

En Italie, le service permanent de secours de la Croix-Rouge est arrivé à un haut degré de perfectionnement. Le nombre d'infirmières diplômées étant insuffisant, même en temps normal, pour suffire aux besoins des hôpitaux et des services d'infirmières visiteuses, la Croix-Rouge a jugé nécessaire de préparer une importante équipe d'infirmières volontaires, qui constituent le service des infirmières de la Croix-Rouge en temps de désastre. Cet exposé ne serait pas complet si l'on ne faissait mention de la Croix-Rouge japonaise et de l'œuvre admirable accomplie par ses infirmières au cours de catastrophes nombreuses et meurtrières. En effet, depuis l'éruption du Mont Bandiri en 1888, la Croix-Rouge japonaise est officiellement chargé de secourir les victimes des désastres. En 1930, le personnel des équipes de secours de cette société comprenait 271 infirmières-major et 5527 infirmières diplômées. En 1909—puis un peu plus tard, en 1912 — au moment des graves incendies d'Osaka, la Croix-Rouge envoya sur les lieux du désastre des équipes médicales comprenant de 10 à 24 infirmières. En 1917 et 1918, lorsque de grandes étendues de cette région furent inondées, une équipe médicale comprenant 11 infirmières s'occupa des sinistrés. Au moment du grand tremblement de terre de 1923 qui, suivi d'un incendie, dévasta Tokio et ses environs, le comité d'Osaka envoya pour secourir les malheureuses victimes un groupe de 117 infirmières. Huit autres provinces prirent également part à cette œuvre de secours. Au cours des 44 dernières années, la Croix-Rouge japonaise s'est portée au secours des victimes de 14 tremblements de terre, de 11 éruptions volcaniques, de 6 raz-de-marée, de 88 typhons, de 120 incendies et de 143 désastres divers. Pendant cette période, 25'288 infirmières et aides-infirmières ont été employées. Ces chiffres indiquent à la fois l'amplitude de l'œuvre de secours que toute société nationale peut être appelée un jour à assurer la valeur de la collaboration dévouée qu'elle est en droit d'attendre de son service d'infirmières.